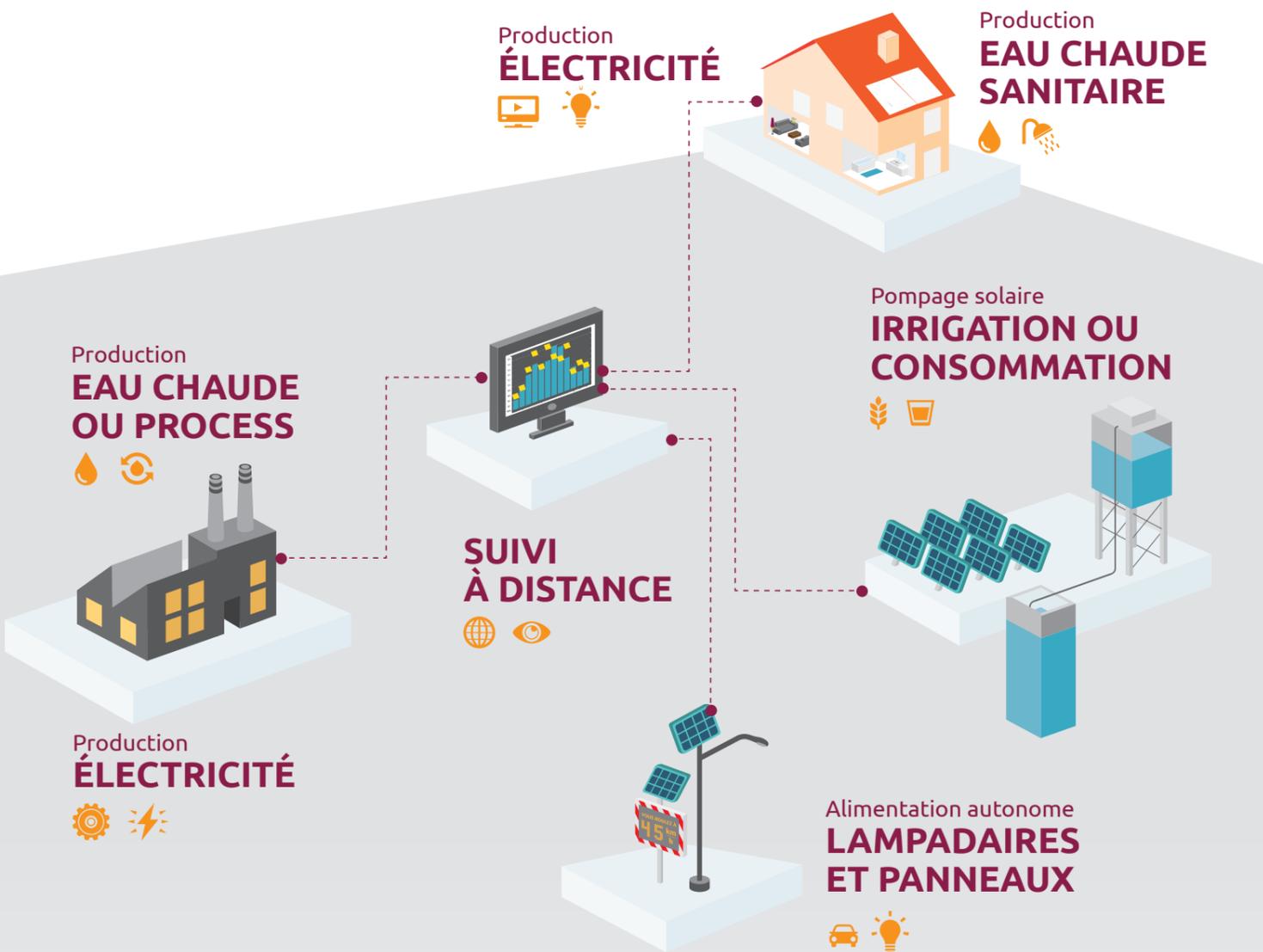


POUR CHAQUE SITUATION,
UNE SOLUTION
EKLOR



EKLOR
GLOBAL SOLAR SOLUTIONS

www.eklor.fr
contact@eklor.fr

SIÈGE SOCIAL
1 rue de Belleau - ZA Les Jastreux
79370 THORIGNÉ
Tél. 05 49 28 48 97

AGENCE COMMERCIALE
40 bis rue du Dauphiné
69800 SAINT-PRIEST
Tél. : 04 72 89 11 61

EKLOR

INVEST

UN
CONCENTRÉ
D'ÉNERGIE

EKLOR INVEST

UNE RÉVOLUTION DANS L'OFFRE DE CHALEUR SOLAIRE

EKLOR
INVEST



Investit à votre place



Livre des kits préconstruits en atelier



Les installe et les met en service dans le cadre d'un contrat de location



S'occupe du suivi et de la maintenance

Applications agricoles
industrielles ou loisirs

Station de stockage
distribution prête à poser

Skid ou container
clef en main



LE CONTRAT EKLOR

UNE LOCATION-MAINTENANCE AVEC SUIVI DE PERFORMANCES

Pas d'argent à avancer

Vous payez un loyer soigneusement étudié pour s'approcher « en valeur » de l'économie réalisée sur votre facture énergétique.

- 1 EKLOR Investissement s'occupe du dimensionnement et de la pré-étude, des démarches administratives (obtention éventuelle du soutien du fond chaleur), de l'installation et de la mise en service.
- 2 Vous vous engagez sur une durée déterminée (entre 7 et 12 ans) dans le cadre d'un contrat de location/ maintenance, sur la base de loyers mensuels connus à l'avance.

Aucun souci d'usage

- 1 EKLOR assure le suivi à distance et prend en charge la maintenance sur site durant toute la durée du contrat.
- 2 EKLOR s'engage sur des performances calculées sur l'analyse de votre consommation. Les performances réelles liées à votre usage et mesurées in situ vous sont restituées périodiquement (chaque trimestre*).



Principe du contrat : une durée déterminée à la signature du contrat

- 1 Durant toute la période du contrat, le loyer est fixé à l'avance*. Il inclut le suivi, la maintenance et l'information périodique* sur les performances réalisées.
- 2 À l'issue du contrat, vous avez 3 options :
 - a) Renouveler le contrat en conservant la configuration initiale du matériel,
 - b) Souscrire un autre contrat spécifiquement étudié, si vous souhaitez redimensionner votre installation en fonction de nouveaux besoins
 - c) Arrêter celui-ci (voir conditions de sortie*).
- 3 Les durées de contrats sont étudiées avec vous au cas par cas en fonction du matériel installé et des travaux à réaliser. La durée sera comprise entre 7 et 12 ans avec un loyer correspondant aux économies réalisées.

* (selon précisions du contrat)